Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 001-210102091-20250929-2025_24DEL-DE

Commune de Léaz **N° 24/2025**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2025

Date la convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2025
Nombre de conseillers municipaux : 11
Maire : Christine BLANC Secrétaire élue : Valérie MAYOR

Présents : Christine BLANC - Valérie MAYOR - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE- Pierre-Luc CHATAIGNON -Séverine VIRLOUVET-
Absents excusés : Valérie LOUBET donne pouvoir à Pierre-Luc CHATAIGNON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN
Absents : Nicolas BUGNOT - Loïc NORMANT - Johann BRESSON -

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE MAURICE RAISIN PAR LE RELAIS PETITE ENFANCE (ANCIENNEMENT RAM) – PAYS DE GEX AGGLO

Madame la Maire

EXPLIQUE que la présente convention formalise les relations entre la Commune et Pays de Gex Agglo, relatives à l'accueil régulier des enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'assistants maternels et de garde à domicile dans les locaux de la salle des fêtes Maurice Raisin. La convention porte notamment sur l'organisation des accueils et interventions ainsi que sur les engagements respectifs de chacun des partenaires.
Après concertation avec les services de Pays de Gex Agglo et les services communaux concernés il est proposé de mettre à disposition la salle communale Maurice Raisin selon le calendrier défini à l'avance.

Modalité d'application

1. La salle Maurice Raisin est mise à disposition **gratuitement**, selon les horaires et conditions définis à l'article 2 de la convention.
2. La Commune se réserve le droit d'**annuler une séance** sous un préavis de 5 jours, pour des besoins propres ou des travaux.
3. Pays de Gex Agglo s'engage à :
   - Souscrire une **assurance responsabilité civile** couvrant les activités du RPE,
   - Respecter le **règlement intérieur** de la salle,
   - **Rendre les locaux propres et en ordre** après chaque utilisation.

Durée et révision La convention est conclue pour **1 an**, renouvelable par tacite reconduction. Toute modification fera l'objet d'un avenant soumis au Conseil Municipal.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la salle Maurice Raisin
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention entre la CAPG et la Commune de Léaz concernant l'utilisation gratuite de la salle Maurice Raisin pour les ateliers destinés aux assistant maternels

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie MAYOR
Secrétaire de séance,

MAIRIE DE LEAZ AIN

Christine BLANC
Maire,